



CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit

avec attribution du **CACS** de la S.C.C. les deux jours
et du **CACIB** de la F.C.I. le dimanche
et avec des juges différents chaque jour


ROYAL CANIN

DOUAI


ROYAL CANIN

GAYANT EXPO (à 700 mètres de la gare)

les 11 et 12 juillet 2009

1^{re} Clôture des engagements : 29 mai 2009 - 2^e Clôture des engagements : 15 juin 2009

Attention : nombre de chiens limité à 2000 chaque jour

Tarifs d'inscriptions valables pour chaque jour

(remise de 5 % sur les frais d'inscription des chiens pour ceux qui participent les 2 jours avec les mêmes chiens)

	Inscriptions au plus tard le 29 mai 2009		Inscriptions entre le 30 mai et le 15 juin 2009	
	Non Membres du CSHN	Membres du CSHN	Non Membres du CSHN	Membres du CSHN
1 ^{er} chien y compris catalogue et entrée exposant	38 €	36 €	42 €	40 €
2 ^{ème} chien	34 €	32 €	38 €	36 €
3 ^{ème} chien + 1 entrée gratuite	24 €	24 €	28 €	28 €
les autres chiens	20 €	20 €	24 €	24 €
Puppy – Vétéran	20 €	18 €	24 €	22 €
Meute	60 €	56 €	64 €	60 €
Chien supplémentaire	20 €	18 €	24 €	22 €
Couple – Paire – Elevage	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lot d'Elevage	10 €	10 €	10 €	10 €
Chien ne concourant pas	8 €	8 €	8 €	8 €
Carte accompagnateur	4 €	4 €	4 €	4 €

CSHN – Expositions de Douai

26 résidence Charles Dupas – 59111 LIEU-SAINT-AMAND (France)

☎ 03 22 31 91 68 – 03 27 89 85 25 – 03 20 82 97 80

COMPOSITION DU JURY PRESSENTI

SAMEDI 11 JUILLET 2009 - CACS		RACES		DIMANCHE 12 JUILLET 2009 - CACS-CACIB	
		1^{er} Groupe			
M. SINKO (Slovénie)		Berger Allemand		M. KERIHUEL	
Mme BELETOUT		Berger Australien Kelpie		Mme COMEFORD (Australie)	
Mme VARLET		Bergers Belges Malinois et Groenendael	SPECIALE	Mme HERALY (Belgique)	
Mme HERALY (Belgique)		Bergers Belges Tervueren et Laekenois	SPECIALE	Mme VARLET	
M. KERIHUEL		Schipperke	SPECIALE	M. DESCHUYMERE (Belgique)	
M. CASSAGHI		Berger Catalan	SPECIALE	M. PECOULT	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Berger de Majorque		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
Mme BELETOUT		Berger Australien Shepherd		Mme COMEFORD (Australie)	
M. PECOULT		Berger de Beauce		M. KERIHUEL	
M. PECOULT		Berger de Brie	SPECIALE	M. JACOULOT	
M. DUPAS		Berger de Picardie		M. PECOULT	
M. CASSAGHI		Berger des Pyrénées	SPECIALE	M. PECOULT	
Mme COOK (Australie)		Colley poil long et court	SPECIALE	Mme INDERGAARD (Norvège)	
Mme INDERGAARD (Norvège)		Bearded Collie et Border Collie		Mme COMEFORD (Australie)	
Mme INDERGAARD (Norvège)		Berger des Shetland		Mme COMEFORD (Australie)	
Mme INDERGAARD (Norvège)		Old English Sheepdog		Mme COMEFORD (Australie)	
Mme INDERGAARD (Norvège)		Welsh Corgi	SPECIALE	Mme COOK (Australie)	
M. DUPAS	SPECIALE	Bergers Hongrois		M. JAKKEL (Hongrie)	
M. DUPAS	SPECIALE	Bergers Italiens		M. ALESSANDRA (Italie)	
M. JAKKEL (Hongrie)		Bergers Hollandais		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
M. JAKKEL (Hongrie)		Schapendoes		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
M. JAKKEL (Hongrie)		Chien Loup de Saarloos		M. STEFIK (Slovaquie)	
M. DUPAS	SPECIALE	Bergers Polonais		M. TRAINEL	
M. DUPAS	SPECIALE	Berger Croate		M. TRAINEL	
M. DUPAS	SPECIALE	Chien Loup tchécoslovaque		M. STEFIK (Slovaquie)	
M. DUPAS	SPECIALE	Berger de Russie Méridionale		M. TRAINEL	
M. DUPAS	SPECIALE	Slovensky Cuvac		M. TRAINEL	
M. ALESSANDRA (Italie)		Berger Blanc Suisse		M. DUPAS	
Mme BELETOUT		Bouvier Australien		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
Mme BELETOUT		Bouvier des Ardennes		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
Mme BELETOUT		Bouvier des Flandres		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Fila de San Miguel		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
		2^e Groupe			
M. SINKO (Slovénie)		Dobermann		M. CASSAGHI	
M. FORTE (Irlande)		Pinschers		M. JOUANCHICOT	
M. FORTE (Irlande)		Affenspinscher		M. JOUANCHICOT	
M. FORTE (Irlande)		Schnauzers		M. JOUANCHICOT	
M. FORTE (Irlande)		Griffon Hollandais		M. CASSAGHI	
M. JOUANCHICOT		Terrier Noir Russe		Mme COOK (Australie)	
Mme PRESSIAT		Boxer		M. FORTE (Irlande)	
M. PECOULT		Bulldog Anglais	SPECIALE	M. SINKO (Slovénie)	
M. PECOULT		Bullmastiff – Mastiff		Mlle BOULOT	
M. KERIHUEL	SPECIALE	Dogue Allemand		M. VOILET	
Mme PRESSIAT		Dogue Argentin		M. VOILET	
M. ISTAS		Dogue de Bordeaux	SPECIALE	Mlle BOULOT	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Dogo Canario		M. SINKO (Slovénie)	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Dogue majorquin		M. SINKO (Slovénie)	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Fila Brasileiro		M. SINKO (Slovénie)	
M. SINKO (Slovénie)		Mâtin Napolitain		M. ALESSANDRA (Italie)	
M. SINKO (Slovénie)		Rottweiler		Mme CLASS	
Mme PRESSIAT		Shar Peï		M. ISTAS	
M. CASSAGHI		Berger d'Anatolie		M. ALESSANDRA (Italie)	
M. CASSAGHI		Cane Corso		M. ALESSANDRA (Italie)	
M. CASSAGHI		Montagne des Pyrénées	SPECIALE	M. PECOULT	
M. CASSAGHI		Mâtin des Pyrénées	SPECIALE	M. PECOULT	
M. ALESSANDRA (Italie)		Saint Bernard – Dogue du Tibet	SPECIALES	Mme PRESSIAT	
M. PECOULT		Léonberg		M. CASSAGHI	
Mme COMERFORD (Australie)		Terre Neuve - Landseer	SPECIALE	Mme ARTSOE (DK)	
M. DUPAS	SPECIALE	Sarplaninac – Asie Centrale - Caucase		M. TRAINEL	
M. CASSAGHI		Hovawart		M. VOILET	
M. ALESSANDRA (Italie)		Bouvier Suisses		M. FORTE (Irlande)	
M. ALESSANDRA (Italie)		Reste du Groupe		M. SINKO (Slovénie)	
		3^e Groupe			
M. DESCHUYMERE (Belgique)		Fox Terrier		M. ALESSANDRA (Italie)	
Mme DESSERNE		Terriers d'Ecosse (sauf Skye)		Mme WAUTERS (Belgique)	
M. DESCHUYMERE (B)		Terrier du Yorkshire	SPECIALE	Mme DESSERNE	
M. JAKKEL (Hongrie)		Staffordshire Américain	SPECIALE	M. CEDERLOF (Suède)	
M. CEDERLOF (Suède)		Bull Terrier	SPECIALE	M. KERIHUEL	
M. CEDERLOF (Suède)		Bull Terrier du Staffordshire	SPECIALE	M. KERIHUEL	
M. ALESSANDRA (I)		Jack et Parson Terriers		M. OLIVEIRA Rui (Portugal)	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Deutscher Jagdterrier		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Skye - Airedale et autres terriers		M. DESCHUYMERE (Belgique)	
		4^e Groupe			
M. JAKKEL (Hongrie)		Teckels		M. STEFIK (Slovaquie)	
		5^{ème} Groupe			
Mme MERY		Spitz Allemands et Italien	SPECIALE	M. DUPAS	
M. VOILET	SPECIALE	Husky Sibérien		Mme INDERGAARD (Norvège)	
M. VOILET		Malamute de l'Alaska		Mme INDERGAARD (Norvège)	
M. JOUANCHICOT		Chow Chow		Mme MERY	
M. MATTERA		Akita Américain		Mme MERY	
M. JOUANCHICOT		Eurasier		Mme MERY	

SAMEDI 11 JUILLET 2009 - CACS		RACES	DIMANCHE 12 JUILLET 2009 - CACS-CACIB	
Mme INDEGAARD (Norvège)		Basenji		M. JOUANCHICOT
Mme INDEGAARD (Norvège)		Chien de Canaan		M. VOILET
Mme LARIVE	SPECIALE	Chien du Pérou et Méxicain		M. LARIVE
M. GOUBIE		U Cursinu		M. MANSENCAL
M. JOUANCHICOT		Chiens Nordiques		Mme COOK (Australie)
M. JOUANCHICOT		Spitz Asiatiques		Mme COOK (Australie)
M. MATTERA		Podenco – Pharaon		M. ALESSANDRA (Italie)
		6° Groupe		
Mme MERY		Dalmatien		M. DESCHUYMERE (Belgique)
M. STEFIK (Slovaquie)	SPECIALE	Rhodesian Ridgeback		Mme COOK (Australie)
Mme COMEFORD (Australie)		Beagle		M. GOUBIE
M. JOUANCHICOT		Basset Hound		Mme DESSERNE
M. JOUANCHICOT		Chien de Saint Hubert		M. DESCHUYMERE (Belgique)
M. GOUBIE		Griffons Vendéens		M. OLIVEIRA Rui (Portugal)
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Reste du Groupe		M. DESCHUYMERE (Belgique)
		7° Groupe		
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Braque Allemand		M. GOUBIE
Mme PARENT		Drahthaar - Barbu Tchèque	SPECIALE	M. GOUBIE
M. LOUVET		Braque de Weimar		M. GOUBIE
M. GOUBIE		Epagneul Français		M. LOUVET
Mme PARENT		Braques Français	SPECIALE	M. JAKEL (Hongrie)
Mme PARENT		Braque Italien		M. ALESSANDRA (Italie)
M. LOUVET		Epagneuls Allemands		M. GOUBIE
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Epagneul Breton	SPECIALE	M. LOUVET
Mme PARENT		Braque Français		M. LOUVET
Mme PARENT		Epagneul Picard		M. LOUVET
Mme PARENT		Bleu de Picardie – Pont Audemer		M. LOUVET
Mme PARENT		Korthals		M. GOUBIE
M. GOUBIE		Autres chiens d'arrêt continentaux		M. LOUVET
M. FORTE (Ireland)		Pointer		M. OLIVEIRA Rui (Portugal)
M. FORTE (Ireland)		Setter Anglais		M. ALESSANDRA (Italie)
M. LEMPEREUR	SPECIALE	Setter Gordon		M. OLIVEIRA Rui (Portugal)
M. GOUBIE		Setter Irlandais		M. FORTE (Ireland)
		8° Groupe		
M. FORTE (Ireland)		Retrievers Labrador		M. OLIVEIRA Rui (Portugal)
M. FORTE (Ireland)		Golden Retrievers		M. JOUANCHICOT
M. FORTE (Ireland)		Autres Retrievers		M. GOUBIE
Mme HATTU DU VEHU	SPECIALE	Spaniels		M. JAKKEL (Hongrie)
M. JAKEL (Hongrie)		Chiens d'Eau		M. DUPAS
M. DUPAS		Reste du Groupe		M. GOUBIE
		9° Groupe		
M. OLIVEIRA Rui (Portugal)		Bichons Maltais – Petit Chien Lion		M. HILVERDA (Pays Bas)
M. HEINNESCHÉ (Luxembourg)		Autres Bichons		Mme MERY
M. HEINNESCHÉ (Luxembourg)	SPECIALE	Caniches		M. MATTERA
M. HEINNESCHÉ (Luxembourg)		Griffons Belges		M. DESCHUYMERE (Belgique)
Mme LARIVE	SPECIALE	Chiens Nus		M. LARIVE
Mme LARIVE	SPECIALE	Coton de Tuléar		M. LARIVE
M. LARIVE	SPECIALE	Chihuahua		Mme LARIVE
M. JOUANCHICOT		Chiens du Tibet		M. HEINNESCHÉ (Luxembourg)
		Cavaliers King Charles		
M. CABON	SPECIALE	Mâles		M. HILVERDA (Pays Bas)
M. HILVERDA (Pays-Bas)	SPECIALE	Femelles		M. CABON
M. CABON	SPECIALE	King Charles Spaniel		M. HILVERDA (Pays-Bas)
M. MATTERA		Epagneuls Pékinois et Japonais		M. HEINNESCHÉ (Luxembourg)
M. MATTERA		Papillons et Phalènes		Mme MERY
M. MATTERA		Bouledogues Français	SPECIALE	M. ISTAS
M. ISTAS		Carlin et Boston terrier		M. MATTERA
		10° Groupe		
M. JAKKEL (Hongrie)		Afghans et Salukis		M. STEFIK (Slovaquie)
Mme DESSERNE		Barzoïs		M. STEFIK (Slovaquie)
Mme COOK (Australie)		Irish Wolfhound – Deerhound	SPECIALE	Mme BELETOUT
Mme COOK (Australie)		Greyhound et Autres Lévrier		Mme BELETOUT
Mme COMEFORD (Australie)		Whippet		M. ALESSANDRA (Italie)
M. JAKKEL (Hongrie)		Magyar Agar – Chart Polski		Mme BELETOUT
Mme DESSERNE		Petit lévrier Italien		M. ALESSANDRA (Italie)

Quelques hôtels à Douai ou à proximité

Au Grand Balcon	26 Place Carnot	59500 DOUAI	03 27 88 91 07
B & B Hôtel	Rue Robespierre	59553 CUINCY	08 92 78 80 39
CAMPANILE	Route Nationale	59553 CUINCY	03 27 96 97 00
PREMIERE CLASSE	Route Nationale	59553 CUINCY	08 92 70 71 58
CAMPANILE	Route de Beaumont	62950 NOYELLES GODAULT	03 21 76 26 26
Hôtel IBIS	4 Rue Fonderie	59500 DOUAI	03 27 87 27 27
LE MANOIR	Route Nationale	62580 GAVRELLE	03 21 58 68 58
LA TERRASSE	36 Ter St Pierre	59500 DOUAI	03 27 88 70 04
LE CHAMBORD	3509 Route de Tournai	59500 DOUAI	03 27 97 72 77
LE MANOIR DE FOURCY	48 rue de la Gare	62112 CORBEHEM	03 21 95 91 00
FORMULE 1	Banlieue de Douai	59 FLERS EN ESCREBIEUX	08 91 70 52 36
Office de Tourisme	Place d'Armes	59500 DOUAI	03 27 88 26 79

n° d'arrivée samedi

DOUAI – Gayant Expo

le 11 juillet 2009 et le 12 juillet 2009

n° d'arrivée dimanche

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

CACS

Samedi 11 juillet (uniquement)

CACS-CACIB

Dimanche 12 juillet (uniquement)

Samedi 11 et Dimanche 12 juillet

IMPORTANT : Cocher un jour ou les deux jours – Choose the good day or the two days

N° tatouage ou transpondeur (Microchip - ID) : _____

N° Livre d'Origines (Zuchtbuch Nr. - Registration number) : _____ Avec indication de ce livre - Mention of origin Book

Nom du chien (Name des Hundes - Name of the Dog) : _____

Oreilles coupées : oui non

Race (Rasse - Breed) : _____

Taille (Grosse - Size) : _____ Couleur (Farbe - Colour) : _____ Poil (Haar - Hair) : _____ Poids (Gewicht - Weight) : _____

Date de naissance (Geburtsdatum - Birth date) : _____ Sexe (Geschlecht - Sex) : _____

Nom du père (Name des Vaters - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Name der Mutter - Name of the Dam) : _____

Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) _____
(propriétaire de la tige à la saillie - Eigentümer der Hündin bei der Deckung - Owner of the Dam at time of the mating)

Adhérent CSHN : oui non

Propriétaire (Name des Eigentümers - Owner's name) M. Mme Mlle _____ n° d'adhérent : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Intermédiaire 15 – 24 mois, monate, months	Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months	Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – monate - months
Puppy 6 à 9 mois, monate, months	Vétéran à partir de 8 ans	Meute Laufhundmeuten – Packs	Chien ne concourant pas No compet dog	Confirmation gratuite pour chien exposé oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Couple	Paire	Elevage	Lot d'Elevage	Accompagnateurs indiquer quantité ci-contre

MODE DE PAIEMENT

1 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre du CSHN

2 – MANDAT CASH

3 – VIREMENT BANCAIRE

(IBAN : FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank : AGRIFRPP867)

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie du virement

Somme totale – Überwiesener – Amount :

Envoyer votre inscription avec une enveloppe timbrée à votre adresse et votre paiement au :

**CSHN - Exposition de Douai
26 Résidence Charles Dupas
59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)
☎ 03 22 31 91 68 ou 03 27 89 85 25**

Engagement possible sur Internet

www.cedia.fr

Engagements en ligne avec paiement sécurisé uniquement sur ce site

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire

Unterschrift des Eigentümers

Owner's signature

L'exposition se tiendra à GAYANT EXPO à DOUAI les 11 et 12 juillet 2009

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les numéros seront à prendre à la table des juges avant le début des jugements. Les catalogues seront distribués à l'entrée sur présentation de l'accusé de réception.

LOGEMENT : Exposition sans cages sauf pour les meutes. Seules quelques cages seront installées et mises en libre service. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.
TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

OREILLES COUPEES : Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après le 30 avril 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'informatique,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES (Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.)

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS et au CACIB.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Vétérin.

ELEVAGE (ancien Lot d'Elevage) : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

LOT D'ELEVAGE (ancien lot de reproducteur) : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont 3 chiens minimum doivent être engagés en classe Travail.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au **10 mai puis au 10 juin 2006**. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. Le nombre de chiens étant limité à 2000 chaque jour, la clôture pourra éventuellement intervenir avant la date si le nombre maximum était atteint. Les exposants étrangers peuvent effectuer un versement sur notre compte bancaire : **IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 - Code Bank AGRIFRPP867**

REFUS ou EXCLUSIONS :

- Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
 - ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ-BON : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. **Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.**

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

C.A.C.I.B. : Les propositions de CACIB ne sont autorisées que pour les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion. La classe des Jeunes ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un Livre d'Origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le Livre d'Origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être attribué qu'à un chien classé 1^{er} Excellent. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place. Les chiens proposés pour la RCACIB peuvent obtenir la conversion en CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc...
- s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné d'avance par le CSHN et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Agés minimum pour la confirmation

1 ^{er} Groupe		3 ^e et 4 ^e Groupe	12 mois
Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres	15 mois	5 ^e Groupe Tout le Groupe sauf races ci-dessous	12 mois
Reste du Groupe	12 mois	Chien de Canaan, Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais	15 mois
2 ^e Groupe		Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu	15 mois
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart,		6 ^e et 7 ^e Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)	12 mois
Bullmastif, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples,		8 ^{ème} Groupe	
Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois	15 mois	Retrievers (15 mois)	Reste du Groupe 12 mois
Reste du Groupe	12 mois	9 ^e Groupe	
10 ^e Groupe		Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois - Reste du Groupe 12 mois
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois		
	- Reste du Groupe		15 mois

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

Joindre une copie de l'attestation d'autorisation d'inscription en classe travail

Chien de défense

Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1,
- soit un brevet de mondingoring,
- soit pistage F.C.I. 1,
- soit un test international de sauvetage.
- soit un brevet de chien de défense,
- soit un brevet en campagne,
- soit un brevet pistage,
- soit un brevet troupeau

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{ère} ou 2^e catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une MTHR

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traineau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. **Vous devez donc impérativement remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie ou ceux en provenance de l'étranger, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non inscrits, non engagés.

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l'heure prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du carton de récompense



ROYAL CANIN